

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. Je rappellerai aux honorables députés que la discussion porte sur la procédure que doit suivre la Chambre. Je doute qu'on puisse traiter d'une autre question au long sans enfreindre le Règlement.

**M. Green:** Si j'ai soulevé cette question, monsieur l'Orateur, c'est parce qu'elle revêt un caractère d'urgence.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. Je n'ai pas arrêté l'honorable député lorsqu'il a fait mention de cette question, mais je doute qu'il ait le droit de la traiter plus longuement en ce moment.

**M. Green:** Je me contenterai de répéter que comme la marine marchande du Canada et ses marins sont en train de s'éclipser, il y aurait lieu d'y voir sans tarder.

Une autre question critique, dans ma ville du moins, c'est celle du grand nombre de chômeurs, aptes au travail, qui s'adressent aux services d'assistance. Le Canada a assumé la responsabilité, je crois, de voir aux chômeurs de cette nature, qui se distinguent des gens incapables de travailler. Avant de m'en venir dans l'Est, on m'a demandé d'assister à une réunion du Conseil de la caisse de bienfaisance de Vancouver, où certains des principaux dirigeants des œuvres sociales de la ville ont souligné qu'un très grave problème se pose en ce moment.

Plusieurs de ces chômeurs sont de jeunes démobilisés. Le ministère du Travail ou le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, ou peut-être les deux, devront bientôt s'occuper de ce problème. C'est là une autre question pressante qu'on devrait pouvoir exposer dans tous ses détails au cours du débat sur l'Adresse; il ne faudrait pas différer l'étude de cette question trois ou quatre semaines pour l'aborder ensuite quand ce débat aura perdu tout intérêt et que la Chambre n'écouterait plus.

Je sais exactement ce qui arrivera vendredi prochaine après le renvoi à plus tard de la suite du débat sur le discours du trône. On y reviendra le lundi et le vendredi; tous les honorables députés de l'Ontario, ou des régions de l'Ontario adjacentes à Ottawa, et tous les représentants des régions du Québec qui ne sont pas éloignées de la capitale partiront en fin de semaine pour vaquer à leurs affaires. Il y aura quelques exceptions. Seuls les vieux députés fatigués de l'extrême Est et de l'extrême Ouest seront ici pour participer au débat sur le discours du trône. C'est exactement ce qui arrivera. Ce n'est pas suffisant.

Je le répète, le premier ministre (M. St-Laurent) et ses collègues sous-estiment la valeur du débat sur le discours du trône.

[M. Green.]

Dans un pays aussi vaste que le Canada, où les domaines d'activité et les manières de voir sont si différents, il importe au plus haut point pour nous d'avoir l'occasion, au début de chaque session, de discuter ces divers problèmes; or le débat sur l'Adresse nous fournit cette occasion.

Le plan que propose le cabinet aura pour effet de faire du débat une pure comédie et de déprécier le simple député, tant ici que dans sa circonscription. C'est bien malheureux à une époque où notre régime de gouvernement démocratique est en butte à des attaques tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Une autre objection sérieuse à la proposition du Gouvernement, c'est qu'elle perpétue une attitude au sein du cabinet qui, j'ai le regret de le dire, implique le mépris de l'importance du Parlement dans le gouvernement de la nation. De toute façon, elle démontre nettement que le Gouvernement n'attache que peu d'importance au Parlement. Il y a une raison au fond de cela. Je ne crois pas que les membres du cabinet prennent cette attitude malicieusement. Il n'y avait que trois membres du cabinet actuel au pouvoir avant la guerre. La plupart d'entre eux, y compris le premier ministre, n'ont connu que la méthode employée durant la guerre pour gouverner le pays, et cette méthode, je crois, mérite le titre de gouvernement par décrets du conseil. C'est par des méthodes de guerre qu'ils ont appris à gouverner le Canada. Les pouvoirs du temps de guerre les ont gâtés. Voilà pourquoi ils font bon marché du rôle du Parlement. Ils ne doivent pas oublier,—et c'est ici, à la Chambre des communes, qu'il convient de le leur rappeler,—que, tout comme les simples députés, ils sont les serviteurs et non les maîtres de la population. Ils ne sont pas non plus les maîtres des simples députés.

Qu'ils se rappellent l'attitude du très honorable Winston Churchill vis-à-vis de la Chambre des communes anglaises pendant la guerre. Son attitude envers la Chambre n'a jamais manqué de m'impressionner. Il se présentait devant la Chambre des communes de Grande-Bretagne en un moment particulièrement difficile et disait aux députés combien il était heureux de pouvoir leur faire part de ses difficultés et il ajoutait que l'assurance de pouvoir compter sur leur appui était pour lui un grand réconfort dans l'accomplissement de sa tâche en ces temps pénibles. Je crois que notre ancien premier ministre l'honorable député de Glengarry (M. Mackenzie King) a été à peu près de cet avis.

**L'hon. M. Mitchell:** L'honorable député me permettra-t-il de lui poser une question?

**M. Green:** Oui.